



2026-2028

Schéma départemental de développement de la lecture publique

Pour que chaque Seine-et-Marnais ait accès à une médiathèque de qualité, ouverte aux enjeux contemporains

La loi Robert (2021) relative aux bibliothèques et à la lecture publique, réaffirme les missions d'accompagnement, d'expertise et de service des médiathèques départementales et rend obligatoire l'adoption d'un schéma départemental.

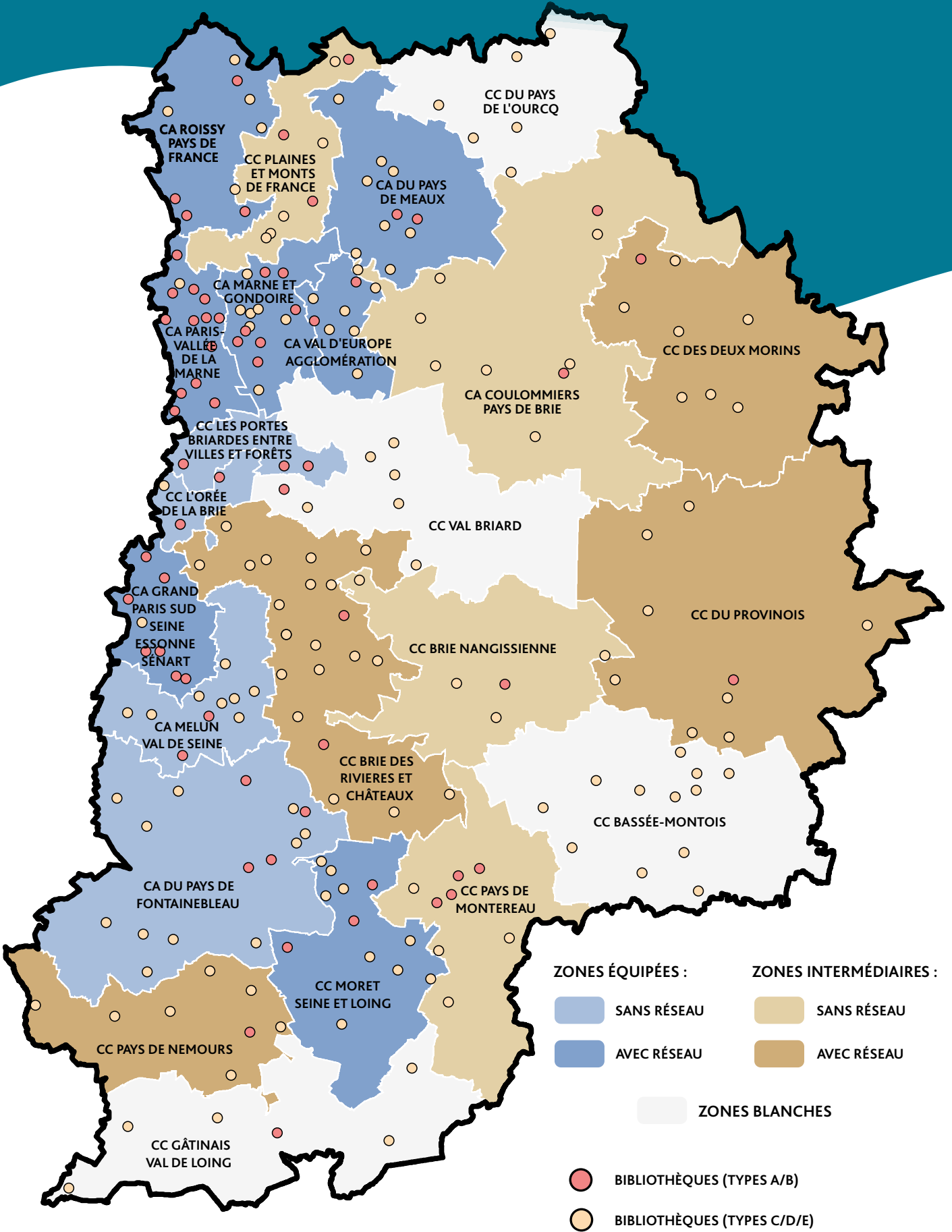
Par son expertise, la Médiathèque départementale de Seine-et-Marne accompagne au quotidien plus de 200 médiathèques et lieux de lecture :

Conseil pour la programmation, la construction et l'aménagement de médiathèques, le montage de projets et de dossiers de subventions

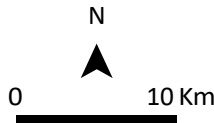
Accompagnement à l'élaboration d'une politique de lecture publique, à la rédaction de projets d'établissements, au développement culturel et numérique

Prêt de collections imprimées, audiovisuelles et numériques, de supports d'animation, d'expositions, conseil pour la constitution des fonds

Programme de formations destiné aux médiathécaires salariés et bénévoles, aux professeurs des collèges, aux documentalistes et aux autres acteurs.



Réalisation : Observatoire départemental CD77 -
Lucien DUFLOCQ - Juillet 2025. Ref_Obs : C36_29.
Sources : ©IGN - Admin Express® - Direc on des Affaires Culturelles -
Ministère de la Culture, 2023.





Jean-François PARIGI
Président du Département
de Seine-et-Marne

L'accès de tous les Seine-et-Marnais à la culture, où qu'ils vivent sur le territoire et quelle que soit leur situation, est une priorité du Département.

Conscient du rôle fondamental des médiathèques et des lieux de lecture dans la transmission des savoirs, la majorité départementale a, dès 2020, défini une stratégie ambitieuse, formalisée par le schéma de développement de la lecture publique, réactualisé pour la période 2026-2028.

À travers ce schéma, le Département s'engage pour que chaque Seine-et-Marnais ait accès à une médiathèque de qualité, ouverte sur les enjeux contemporains. C'est pourquoi nous nous attelons à densifier le réseau de lecture publique dans les zones les moins équipées, tout en accompagnant les communes et les intercommunalités dans leurs projets.

Pour ce faire, le Conseil départemental poursuit sa politique d'accompagnement financier et mobilise les savoir-faire et la technicité de sa Médiathèque départementale, engagée au quotidien auprès de tous les acteurs de la lecture publique.

En facilitant l'accès à la culture, la présence d'équipements offrant des ressources et des services diversifiés, au sein d'espaces accueillants, contribuera à la qualité de vie de tous les habitants et à l'attractivité de la Seine-et-Marne.



Véronique VEAU
Vice-Présidente du Département
de Seine-et-Marne
en charge de la culture
et du patrimoine

★ Ambition 1

Pour tous les Seine-et-Marnais,
des médiathèques de qualité
accessibles à moins de 15mn de chez soi



Action 1

Accompagner la construction et l'aménagement de médiathèques dans les zones insuffisamment équipées

Pour donner accès à une offre de lecture publique de qualité à moins de 15 minutes du domicile en voiture ou en transport en commun, sont encouragés :

des établissements mutualisés, hybrides et innovants tels que des CDI-médiathèques dans les collèges, ou des tiers-lieux.

des médiathèques « tremplin » pour préfigurer des médiathèques pérennes.

LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE :

- Conseille et accompagne les collectivités territoriales pour la conception et la mise en œuvre des projets
- Soutient financièrement les projets via la politique contractuelle (avec bonification pour les « zones blanches »)

Action 2

Accompagner la mise en accessibilité des médiathèques aux personnes en situation de handicap

En cohérence avec les orientations du Schéma handicap départemental 2023-2028, le Département promeut l'accès de tous à la culture.

LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE :

- Accompagne la mise aux normes des bâtiments
- Conseille les médiathèques dans la mise en accessibilité de leur site internet
- Met à disposition des ressources adaptées à tout type de handicap
- Soutient financièrement l'acquisition de matériels et de logiciels adaptés



Focus sur les CDI-Médiathèques

Une innovation au service des collégiens... et de tous les habitants

Le Département de Seine-et-Marne porte une ambition forte : rapprocher la culture des habitants en développant des équipements innovants, accessibles et adaptés aux réalités des territoires.

Le modèle du **CDI-Médiathèque** répond pleinement à cette ambition. Il associe, dans un même lieu, le Centre de Documentation et d'Information d'un collège et une médiathèque publique, afin de proposer une offre culturelle renforcée, ouverte à la fois aux élèves et aux habitants.

Pensés dès leur conception comme des espaces partagés, ces équipements favorisent les synergies entre le Département, les collectivités territoriales et l'Éducation nationale, tout en optimisant les investissements publics.

Un équipement, plusieurs publics

LE CDI-MÉDIATHÈQUE ACCUEILLE :

- les collégiens pendant le temps scolaire ;
- les habitants en dehors des heures de cours ;
- les familles ;
- les associations ;
- les acteurs culturels du territoire.

Il devient ainsi un véritable lieu de vie, d'apprentissage, de rencontre et de découverte.

Une nouvelle génération de médiathèques

PLUS QU'UN SIMPLE ÉQUIPEMENT DOCUMENTAIRE, LE CDI-MÉDIATHÈQUE PROPOSE :

- des collections mutualisées et enrichies ;
- des espaces de lecture et de travail collaboratif ;
- des ressources numériques accessibles à tous ;
- des ateliers culturels et scientifiques ;
- des rencontres avec des auteurs, artistes et professionnels ;
- des actions d'éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté.

Ces lieux participent pleinement au développement de la lecture publique tout en accompagnant les jeunes dans leurs apprentissages.

Une réponse concrète aux besoins des territoires

Dans les secteurs insuffisamment équipés, le CDI-Médiathèque constitue une solution particulièrement pertinente.

IL PERMET :

- d'offrir un équipement culturel de proximité ;
- de renforcer l'attractivité du territoire ;
- de mutualiser les moyens humains et matériels ;
- d'élargir les horaires d'ouverture ;
- de favoriser les partenariats locaux

Cette approche contribue à réduire les inégalités territoriales d'accès à la culture.

Une ambition portée par le Département

En inscrivant les CDI-Médiathèques au cœur de son Schéma départemental de développement de la lecture publique, le Département affirme sa volonté de construire des équipements innovants, ouverts sur leur territoire et adaptés aux usages d'aujourd'hui comme de demain.

Ces projets illustrent une vision moderne de la lecture publique : plus accessible, plus collaborative et plus proche des Seine-et-Marnais.



Ambition 2

Pour tous les Seine-et-Marnais,
des médiathèques de qualité
fonctionnant en réseaux intercommunaux



Action 3

Accompagner la structuration des médiathèques en réseaux intercommunaux, avec le Contrat Intercommunal Lecture (CIL)

Le Département propose aux intercommunalités de prendre une compétence lecture publique et d'élaborer un schéma.

LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE :

- Accompagne les territoires pour la rédaction de leur schéma de lecture publique
- Conseille les territoires pour la mise en réseau de leurs lieux de lecture

Action 4

Encourager la professionnalisation des réseaux, avec l'aide à l'Emploi

Cette aide s'adresse à des intercommunalités ayant opté pour une compétence lecture publique. Sont concernées les zones blanches et les zones sans réseau.

LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE :

- Soutient financièrement, sur une durée de 5 ans, des postes intercommunaux (50 % du coût chargé les 3 premières années, puis 20 % les 2 années suivantes)

Action 5

Soutenir le développement des réseaux intercommunaux, en s'engageant dans les dispositifs de l'État (dont le Contrat territoire-lecture)

Porté par l'État, le dispositif des Contrats territoire-lecture a pour objectif la réduction des inégalités territoriales d'accès au livre et à la lecture.

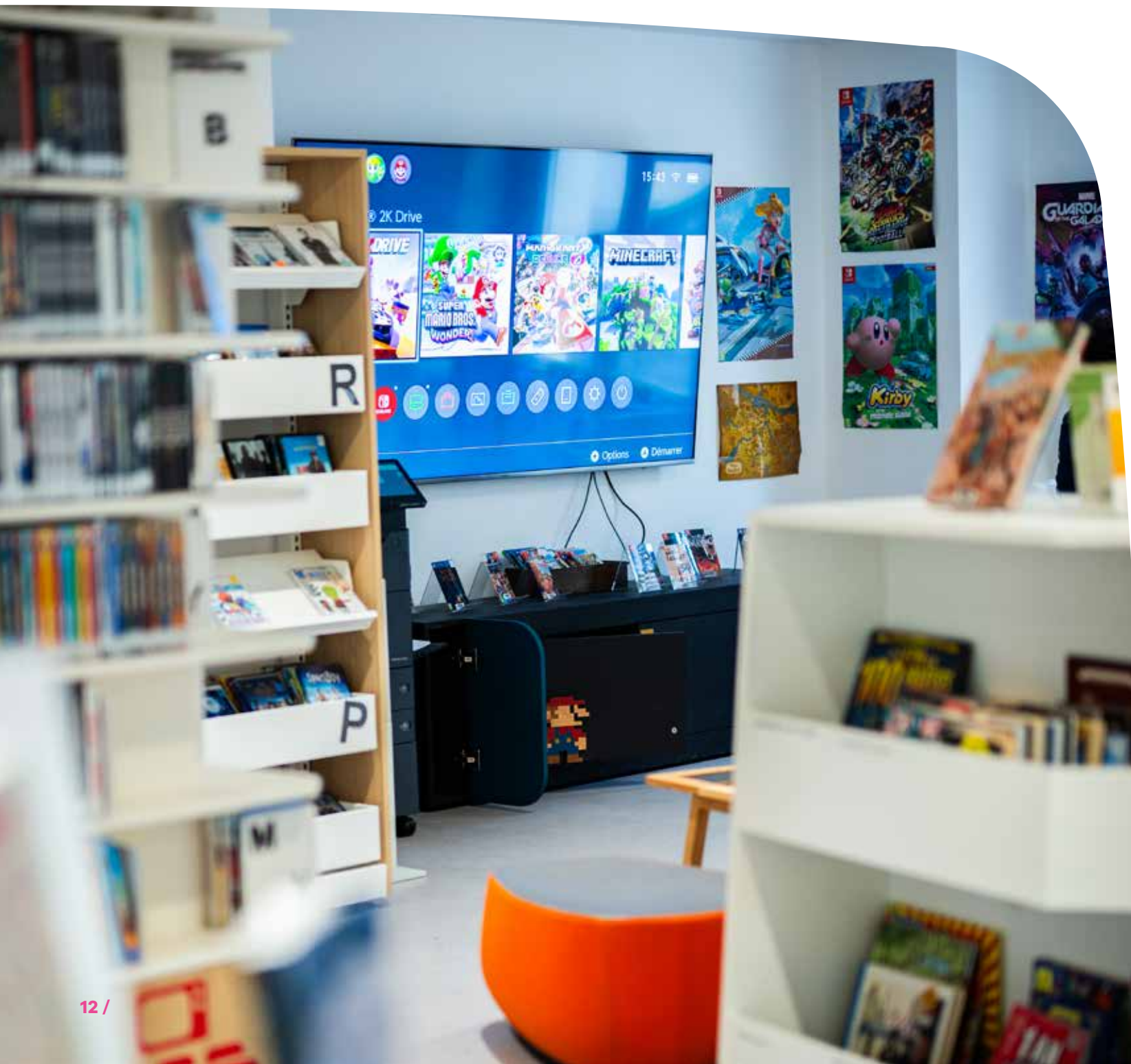
LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE :

- Contribue, à l'élaboration et à la rédaction de ces contrats et à leur évaluation
- Peut cosigner et cofinancer ces contrats



Ambition 3

Pour tous les Seine-et-Marnais,
des médiathèques de qualité
adaptées aux nouveaux usages



Action 6

Accompagner l'élaboration
et la mise en œuvre
des Projets Culturels,
Scientifiques, Éducatifs
et Sociaux (PCSES)

Un PCSES est un document définissant
les objectifs et les orientations des
établissements de lecture publique.

Les territoires concernés sont ceux situés
dans les zones blanches et les zones
intermédiaires.

LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE :

- Conseille et accompagne les
collectivités dans la rédaction
et la mise en œuvre de leur PCSES
- Soutient financièrement les actions
des 2 premières années, à hauteur
de 10 000 €

Action 7

Encourager l'élaboration
et la mise en œuvre des
chartes de politique
documentaire et de
développement culturel

Cet accompagnement est conditionné à
l'engagement de la collectivité d'affecter les
moyens humains nécessaires, et de faire voter
les chartes par son assemblée délibérante.

LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE :

- Conseille et forme les professionnels des
bibliothèques, pour la conception de leurs
chartes de politique documentaire et de
développement culturel

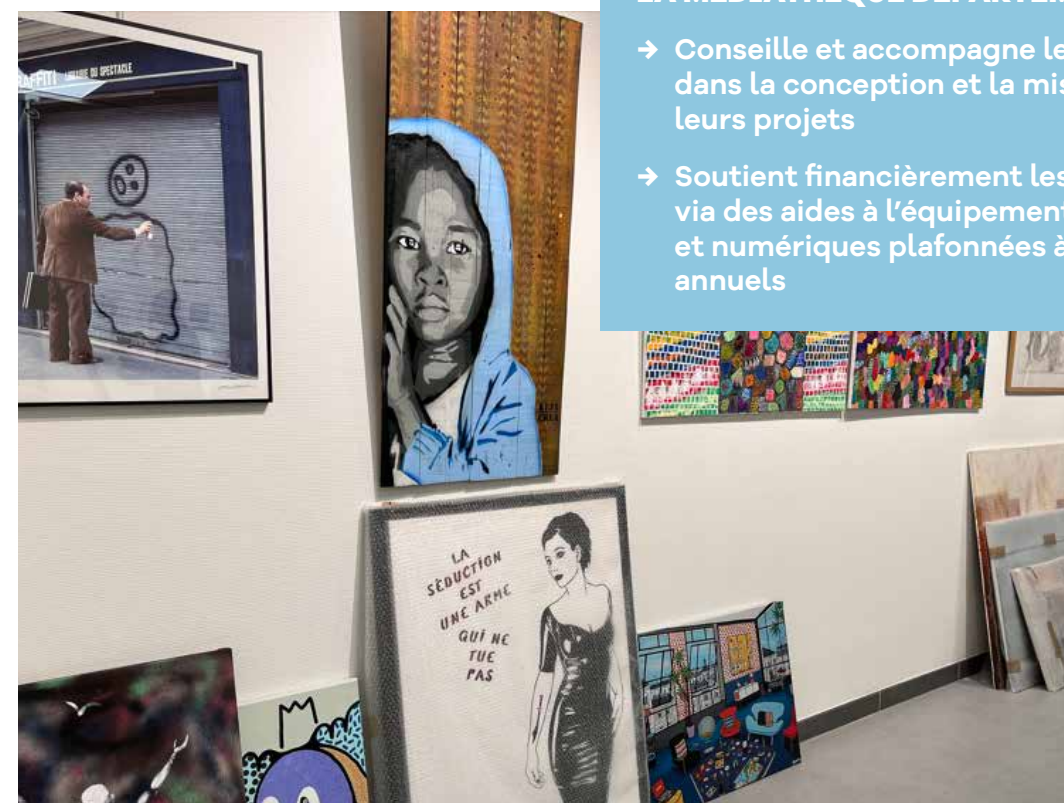
Action 8

Accompagner les projets
d'équipement mobilier et
d'équipement numérique

Les territoires concernés de manière prioritaire
sont les zones blanches et intermédiaires.

LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE :

- Conseille et accompagne les collectivités
dans la conception et la mise en œuvre de
leurs projets
- Soutient financièrement les collectivités
via des aides à l'équipement mobilier
et numériques plafonnées à 10 000 €
annuels



★ Ambition 4

Pour tous les Seine-et-Marnais,
des médiathèques de qualité
dotées de collections pluralistes,
diversifiées et actualisées



Action 9

Accompagner les professionnels des bibliothèques dans leurs choix de documents

S'appuyant sur l'expertise des médiathécaires départementaux et recherchant la complémentarité entre les documents physiques et numériques, le Département favorise la diffusion, la valorisation et la médiation de ces fonds documentaires auprès des bibliothèques territoriales.

LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE :

→ Accompagne les professionnels des bibliothèques dans leurs choix de documents, via des actions de valorisation et des conseils adaptés



Action 10

Assurer une desserte documentaire, avec un service de navettes, de réservations, de rendez-vous sur place et d'accueil hebdomadaire

Cet accompagnement concerne de manière prioritaire les zones blanches et les zones intermédiaires. Il reste possible, sous conditions, pour les zones équipées

LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE :

→ Accompagne les bibliothèques par la mise à disposition de collections



Ambition 5

Pour tous les Seine-et-Marnais,
des médiathèques valorisant la culture
et les pratiques numériques



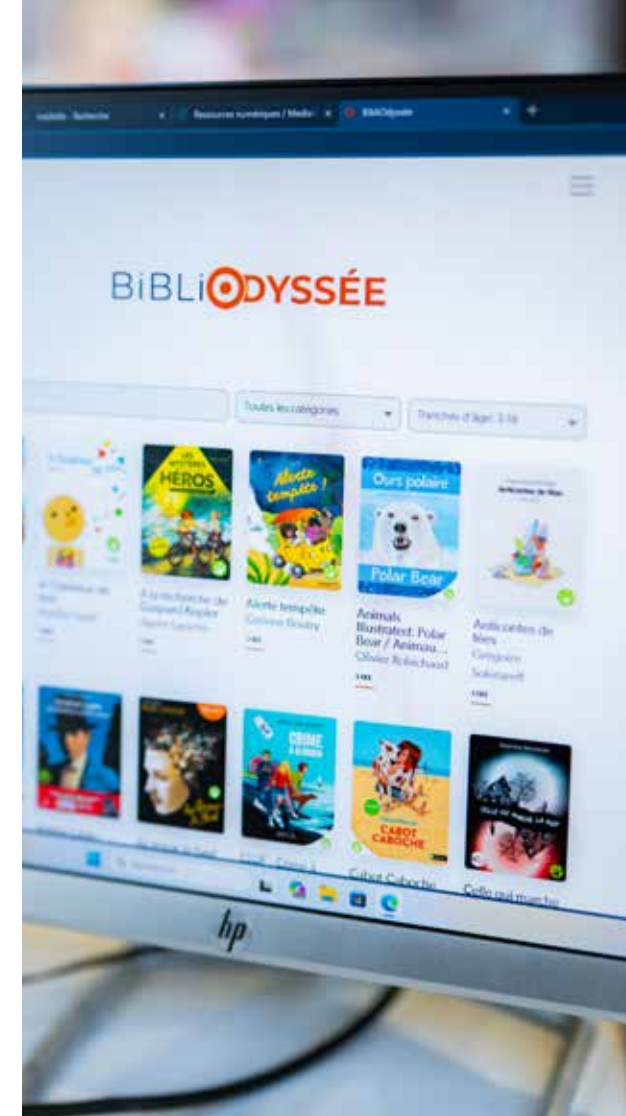
Action 11

Sensibiliser, former
et accompagner les
professionnels des
bibliothèques aux enjeux
du numérique

Pour permettre aux professionnels des bibliothèques de proposer des actions numériques à leurs publics, le Département accompagne les collectivités en proposant des formations, des ressources et des dispositifs adaptés.

LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE :

- Propose les rendez-vous du numérique, pour sensibiliser et former
- Propose les résidences numériques
- Favorise la mise en place de partenariats des bibliothèques avec les acteurs de la médiation numérique
- Prête des ressources (tablettes, consoles de jeux, etc.)
- Assure une veille sur les outils numériques



Action 12

Proposer un bouquet de
ressources numériques,
accessible aux usagers des
médiathèques

Une attention particulière est portée aux offres adaptées aux personnes en situation de handicap.



LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE :

- Propose Medialib77, bouquet de ressources numériques accessible gratuitement à tous les abonnés des bibliothèques

Ambition 6

Pour des médiathèques ouvertes aux enjeux contemporains, inclusives

Le Département accompagne les projets transversaux et partenariaux des bibliothèques, mêlant les publics et impliquant d'autres acteurs culturels, sociaux et éducatifs.



Action 13

Promouvoir des collections spécifiques pour les publics éloignés ou empêchés

La politique documentaire de la Médiathèque départementale vise à répondre aux besoins des personnes que leur parcours, leur situation ou un handicap, ont éloigné de la lecture et de la culture ou empêché d'y accéder.

LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE :

- Propose les fonds « Facile à Lire » pour les publics adultes en difficulté avec l'écrit et en fragilité linguistique
- Propose les fonds « Lire Autrement » pour les personnes en situation de handicap
- Propose les fonds « Langue du monde » et « Français langue étrangère » pour les personnes migrantes ou réfugiées
- Propose les fonds « DYS » pour les personnes souffrant de troubles spécifiques du langage et des apprentissages

Action 14

Sensibiliser et accompagner à l'accueil de publics spécifiques (petite enfance, personnes en situation de handicap, collégiens, seniors, etc.)

Le Département sensibilise et accompagne les professionnels des bibliothèques, les acteurs de la petite enfance et les acteurs du champ social.

LE DÉPARTEMENT :

- Accompagne les projets associant les bibliothèques et ces acteurs au niveau local
- Complète l'offre documentaire en donnant accès à ses propres ressources



Action 15

Impulser des actions culturelles pour des publics spécifiques (personnes sous main de justice, personnes en situation d'illettrisme)

Le Département encourage et accompagne les projets visant à lutter contre l'illettrisme.

LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE :

- Prête des collections aux bibliothèques des centres pénitentiaires
- Mène des actions culturelles auprès des personnes sous main de justice
- Forme les détenus auxiliaires de bibliothèques

Ambition 7

Pour des médiathèques ouvertes aux enjeux contemporains, soutenant la création contemporaine et l'éducation artistique et culturelle

La Médiathèque départementale contribue à l'éducation artistique et culturelle en accompagnant les collectivités et les acteurs du monde éducatif pour susciter et développer l'éveil culturel des jeunes et des adultes.



Action 16

Valoriser et mettre à disposition des outils et des modules en lien avec la création contemporaine

La création contemporaine est au cœur de ses actions (formation, médiation, développement culturel) et des collections de la Médiathèque départementale.

LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE :

- Conçoit et prête, aux bibliothèques des modules, des malles et des installations interactives
- Invite les artistes et penseurs d'aujourd'hui à investir la Seine-et-Marne et à rencontrer les publics



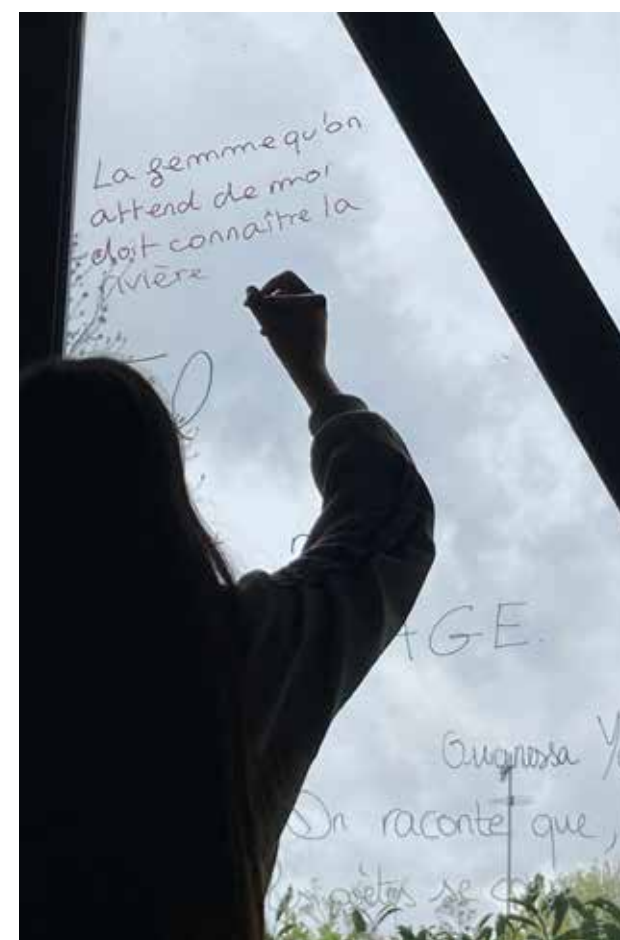
Action 17

Déployer des dispositifs d'éducation artistique et culturelle à destination des collégiens

Le Département collabore avec les collèges, afin de favoriser l'éveil culturel des élèves, en déployant des dispositifs spécifiques.

LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE :

- Propose les résidences de création
- Propose A Voix Vives Théâtre et Poésie
- Propose Écoutes actives, pour découvrir la création contemporaine musicale
- Propose la Fête du cinéma d'animation
- Organise le Prix Suspense en Seine-et-Marne
- Participe, avec l'Éducation nationale, au projet Le Livre de l'Académie



★ Ambition 8

Pour des médiathèques ouvertes aux enjeux contemporains, encourageant le développement de l'esprit critique

La Médiathèque départementale encourage le développement de l'esprit critique et la formation du citoyen, en proposant des ressources, des formations et des dispositifs adaptés aux bibliothèques territoriales et aux collèges.



Action 18

Promouvoir des collections et des dispositifs en lien avec l'éducation aux médias et à l'information

L'éducation aux médias et à l'information (EMI) vise à développer une appropriation critique des médias afin de permettre à tous, et plus particulièrement au jeune public d'en faire un usage responsable et d'en percevoir les richesses autant que les limites et les dangers.

LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE :

- Propose une offre de formation pour mieux décrypter l'information et de proposer des ateliers auprès de leurs publics
- Propose des ressources dédiées (malles documentaires)
- Met en relation les acteurs concernés pour construire des partenariats
- Peut participer au financement des projets
- Propose « À Tout Doc », prix du film documentaire décerné par les collégiens

Action 19

Déployer des dispositifs liés à la culture scientifique, pour les collégiens

La Médiathèque départementale déploie des dispositifs pour favoriser l'acquisition d'une culture scientifique par les collégiens.

LE DÉPARTEMENT :

- Propose aux collèges le Cycle Sciences
- Prête aux bibliothèques des matériels de médiation scientifique



Ambition 9

Pour des médiathèques **ouvertes** aux enjeux contemporains, actrices de la transition écologique

La Médiathèque départementale sensibilise et accompagne les collectivités sur ces enjeux, afin d'encourager l'émergence de médiathèques actrices de la transition écologique.



Action 20

Valoriser et prêter des outils et des modules en lien avec la transition écologique

Le Département encourage les projets des bibliothèques pour informer et sensibiliser les usagers sur les thématiques environnementales.

LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE :

- Met à disposition des bibliothèques des outils de médiation, des expositions et des malles documentaires, abordant des thématiques en lien avec l'environnement

Action 21

Sensibiliser et accompagner les professionnels des bibliothèques aux enjeux de la transition écologique

La Médiathèque départementale sensibilise et accompagne les professionnels des bibliothèques. Elle met en œuvre des pratiques durables et éco-responsables dans son fonctionnement, et en fait la promotion.

LE DÉPARTEMENT :

- Forme les professionnels des bibliothèques
- Prête des collections et des outils de médiation
- Met en œuvre des dispositifs de développement culturel



Actions	Modalités	Ciblage
PRIORITÉ 1 : POUR TOUS LES SEINE-ET-MARNAIS, DES MÉDIATHÈQUES DE QUALITÉ		
AMBITION 1 : Des médiathèques accessibles à moins de 15mn de chez soi		
1. Construction et aménagement	Conseil et aide financière	Tous les territoires avec priorité aux zones blanches et intermédiaires
2. Accessibilité pour les personnes handicapées	Conseil et aide financière	Tous les territoires
AMBITION 2 : Des médiathèques fonctionnant en réseaux intercommunaux		
3. Contrat Intercommunal Lecture	Conseil et aide financière	Tous les territoires
4. Aide à l'emploi	Conseil et aide financière	Zones blanches et sans réseau
5. Contrat Territoire Lecture (avec la DRAC)	Conseil et aide financière	Tous les territoires
AMBITION 3 : Des médiathèques adaptées aux nouveaux usages		
6. Projets Culturels, Scientifiques, Éducatifs et Sociaux (PCSES)	Conseil et aide financière	Zones blanches et intermédiaires
7. Chartes de politique documentaire et de développement culturel	Conseil	Tous les territoires
8. Équipement mobilier et numérique	Conseil et aide financière	Tous les territoires avec priorité aux zones blanches et intermédiaires
AMBITION 4 : Des médiathèques dotées de collections pluralistes, diversifiées et actualisées		
9. Choix et valorisation des documents	Conseil et services	Tous les territoires
10. Desserte documentaire	Conseil et service	Zones blanches et intermédiaires. Sous condition pour les zones équipées
AMBITION 5 : Des médiathèques valorisant la culture et les pratiques numériques		
11. Accompagnement aux enjeux du numérique	Conseil et services	Tous les territoires
12. Ressources numériques	Services	Tous les territoires

Actions	Modalités	Ciblage
PRIORITÉ 2 : DES MÉDIATHÈQUES OUVERTES AUX ENJEUX CONTEMPORAINS		
AMBITION 6 : Des médiathèques inclusives		
13. Collections spécifiques	Conseil et services	Tous les territoires
14. Accueil de publics spécifiques	Conseil et services	Tous les territoires
15. Actions culturelles pour des publics spécifiques	Conseil et services	Tous les territoires
AMBITION 7 : Des médiathèques soutenant la création contemporaine et l'éducation artistique et culturelle		
16. Création contemporaine	Conseil et services	Tous les territoires
17. Éducation artistique et culturelle	Conseil et services	Tous les territoires
AMBITION 8 : Des médiathèques encourageant l'esprit critique		
18. Éducation aux médias et à l'information	Conseil et services	Tous les territoires
19. Culture scientifique pour les collégiens	Conseil et service	Tous les territoires
AMBITION 9 : Des médiathèques actrices de la transition écologique		
20. Outils et modules	Conseil et services	Tous les territoires
21. Accompagnement des professionnels	Conseil et services	Tous les territoires



Gouvernance et mise en œuvre du schéma de développement de la lecture publique 2026-2028

Un comité de pilotage, présidé par la Vice-présidente en charge de la culture et du patrimoine, Véronique Veau, se réunit annuellement afin d'évaluer la mise en œuvre des actions du présent schéma et d'opérer les arbitrages nécessaires.

Utilisation des services

Les services de la Médiathèque départementale sont ouverts à toutes les bibliothèques et médiathèques publiques de Seine-et-Marne. Le règlement d'utilisation des services en détaille les modalités d'accès.

L'ensemble des informations utiles sont consultables sur le site de la Médiathèque départementale : mediatheque77.fr

Charte culturelle

La charte culturelle de la Médiathèque départementale a été adoptée par délibération du Conseil départemental du 21 juin 2024. Elle définit la politique de développement culturel et les principes qui régissent les actions et les dispositifs mis en œuvre.

Charte de politique documentaire

La charte de politique documentaire de la Médiathèque départementale a été adoptée par délibération du Conseil départemental du 5 avril 2024. Elle constitue le cadre de référence en matière de développement et de gestion des collections.

Articulation avec la politique contractuelle départementale : le présent schéma est appuyé par un accompagnement volontariste des EPCI et des communes au travers de la politique contractuelle.

Les modalités de cet accompagnement, incluant un bonus « zone blanche », sont précisées dans les règlements des Contrats Intercommunaux de Développement (CID) et des Fonds d'Aménagement communaux (FAC).

Ces aides contractuelles concernent les volets suivants :

Aide	Bénéficiaires	Descriptif	Critères d'éligibilité
Aide à la construction ou l'extension de médiathèque	Communes et intercommunalités	Travaux, aménagement, équipement mobilier et numérique	Inscription dans un contrat du Département : Fond d'équipement rural (FER) pour les collectivités de moins de 2000 habitants Contrat intercommunal de développement (CID) pour les intercommunalités Fonds d'aménagement communal (FAC) pour les communes de plus de 2000 habitant
Aide au réaménagement		Travaux intérieur, renouvellement du mobilier	
Mise en accessibilité du bâti		Mise aux normes d'accessibilité PMR	
Médiathèques temporaires		Aménagement de structures temporaires préfigurant un équipement pérenne	
CDI médiathèques		Équipements mutualisés (CDI d'un collège et médiathèque publique)	Zones blanches ou sous-équipées Co-construction avec l'Éducation nationale et le Département

Aide	Bénéficiaires	Descriptif	Critères d'éligibilité
AIDES A L'INVESTISSEMENT			
Aide à l'équipement matériel et mobilier	Communes et intercommunalités	50 % du montant HT avec plafond annuel de 10 000 €	- Rédaction d'un projet - Surface de la bibliothèque : 50 m² minimum - Horaires d'ouverture : 6 h minimum - Personnel qualifié - Renseignement du rapport d'activité
Aide à l'équipement numérique			
AIDES AU FONCTIONNEMENT			
Contrat intercommunal lecture (CIL) Contrat territoire lecture (CTL)	Intercommunalités	Durée maximum : 3 ans (CIL) ou 4 ans (CTL) 20 000 € maximum par an	- Rédaction d'un projet - Personnel qualifié dédié au projet - Prise de compétence lecture publique - Évaluation des actions
Aide à l'emploi	Intercommunalités des zones blanches et sans réseau	Durée : 5 ans 50 % du salaire chargé sur 3 ans + 20 % du salaire chargé sur 2 ans Limité à une aide par collectivité	- Prise de compétence lecture publique - Quotité de 80% minimum - Recrutement accompagné par la médiathèque départementale - Renseignement du rapport d'activité
Aide à la mise en place de Projets Culturels, Scientifiques, Éducatifs et Sociaux (PCSES)	Communes et intercommunalités des zones blanches et intermédiaires	10 000 € maximum Limité à une aide par période de 3 ans	- Prise de compétence lecture publique - Rédaction accompagnée par la médiathèque départementale - Vote du PCSES par l'assemblée délibérante - Évaluation des actions - Renseignement du rapport d'activité

seine 77
&marne
LE DÉPARTEMENT

Département de Seine-et-Marne

Hôtel du Département

CS 50377

77010 Melun cedex

01 64 14 77 77

seine-et-marne.fr

